

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 30 septembre 2024

Présents M. Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON (arrivée au point n°4) représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, Christelle TREHET-COLLET, Monique LE BIHAN, Marie-Chantal GUILLOT représentants les associations.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Mme Corinne PICARD
M. Paul ABLINE

Mme Edith CHOUTEAU
Mme Marie-Chantal GUILLOT

Absents excusés

M. Jean-Paul PAVILLON
M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles.

Convocation adressée le 26 septembre 2024, CASF, article R123-16

POINT N°7 – ACTIONS AÎNÉS – REPAS DES AÎNÉS - TARIFS

Madame CHOUTEAU, Vice-Présidente, expose :

Le repas des aînés rassemble chaque année les habitants des Ponts-de-Cé de 75 ans et plus et leurs accompagnateurs lors d'une journée festive (repas et animation). Depuis 2001, une participation financière a été instaurée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- Décide de fixer la participation financière aux repas des aînés comme suit :
 - 25 € par personne, pour un habitant des Ponts-de-Cé de 75 ans et plus, et son conjoint,
 - 25 € par personne, pour les élus du conseil municipal et les membres du conseil d'administration,
 - 38 € par personne pour tout autre accompagnateur.

La Vice-Présidente,

Edith CHOUTEAU

CCAS LES PONTS-DE-CÉ



Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20240930-AS-24-09-30-7-DE
Date de télétransmission : 02/10/2024
Date de réception préfecture : 02/10/2024

Publiée le 03/10/24